

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE RUGBY



Marcoussis, le 23 avril 2018

AVIS HEBDOMADAIRE n°1054

**FINALE DU CHALLENGE DES COMITES SERIES TERRITORIALES MOINS DE 26 ANS –
MODIFICATION DU LIEU DE LA FINALE**

Le livret 2017/2018 de la compétition « CHALLENGE DES COMITES SERIES TERRITORIALES MOINS DE 26 ANS », publié le 2 octobre 2017 sur le site de la F.F.R., indique dans son article 3 que la finale de la compétition aura lieu à Paris le 3 juin 2018.

Au regard des équipes qualifiées pour la finale, à savoir les sélections des comités Côte d'Argent et Armagnac Bigorre, et du coût important que représenterait pour ces comités un tel déplacement, le bureau fédéral du 31 mars 2018 a estimé que le choix de Paris n'était pas opportun.

En conséquence, le lieu de la finale du « CHALLENGE DES COMITES SERIES TERRITORIALES MOINS DE 26 ANS » qui se déroulera le 3 juin 2018, sera déterminé selon les critères définis notamment par l'article 435 des Règlements Généraux de la FFR, en particulier l'équité kilométrique entre les deux participants.

Le Secrétaire Général

Christian DULLIN

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents des Commissions
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR